



Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est

Communiqué de Presse
Avis rendus par la MRAe Grand Est le 28 octobre 2021

Metz, le 29 octobre 2021

La MRAe s'est réunie le 28 octobre 2021, elle a formulé 2 avis sur :

- l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Saint-Louis Agglomération (68) ;
- le projet de reconversion d'une ancienne friche dans la zone d'activités de l'aérodrome à Haguenau (67).

Les avis sur les plans-programmes de la MRAe Grand Est

L'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Saint-Louis Agglomération (68)

L'intercommunalité Saint-Louis Agglomération, dans le Haut-Rhin (68) et au sud de Mulhouse, à la frontière entre la France, la Suisse et l'Allemagne, présente un projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire de la collectivité.

La principale caractéristique de ce territoire tient à son attractivité et sa position transfrontalière. De cette situation découle un enjeu d'échelle et de données. À cet égard, l'Ae invite l'intercommunalité à consulter les analyses produites par le projet Interreg ATMO-VISION et de se rapporter aux recommandations qu'elle avait faites dans son avis sur le SCoT du Pays de Saint-Louis Agglomération et des Trois Frontières¹ de réaliser un SCoT qui vaudrait PCAET.

Le projet présente une stratégie issue d'un scénario volontariste qui permet de suivre la trajectoire de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) à l'horizon 2030, à l'exception de la part des EnR, mais qui reste en deçà des objectifs affichés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Grand Est.

Ce choix est justifié au motif que les objectifs régionaux seraient hors de portée et trop ambitieux pour un territoire aussi dynamique. L'Ae regrette que ce dynamisme ne soit pas au contraire un atout pour faire du territoire de SLA, un territoire exemplaire et tout aussi ambitieux que l'est le SRADDET.

Le PCAET mise sur la réduction des consommations énergétiques sur le territoire, notamment celles issues des énergies fossiles, couplée à une augmentation de la production d'énergies renouvelables (EnR), sans parvenir toutefois à s'aligner sur les objectifs de la stratégie nationale et celle du SRADDET et sans prendre suffisamment en compte les enjeux de la qualité de l'air sur la santé des habitants. Si le dossier contient un diagnostic fourni sur les émissions des principaux polluants, il est moins complet sur les concentrations de ces polluants et leur évolution.

Les principaux leviers d'action retenus s'organisent autour des secteurs identifiés comme principaux producteurs de GES à savoir la réhabilitation du logement et la réduction des déplacements en voiture individuels. La stratégie est déclinée en conséquence autour d'un grand nombre d'actions, relayées par une gouvernance structurée autour de l'identification de nombreux acteurs de la société civile. Ce cadre aurait toutefois gagné en pertinence et en efficacité en précisant la fréquence de suivi des indicateurs et les mesures correctives prévues en cas de non atteinte des objectifs visés.

Compte tenu de l'écart aux objectifs régionaux et au volet atmosphérique du PCAET, l'élargissement de son périmètre d'action à d'autres secteurs seraient à considérer. Ainsi la prise en compte du secteur agricole fortement consommateur en intrants (engrais et pesticides) et producteur d'émissions

¹ <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020age53.pdf>

atmosphériques ou encore l'organisation de la décarbonation des chantiers associés à la réhabilitation de l'habitat et en association avec la réduction de l'exposition aux polluants atmosphériques tant à l'échelle du bâti qu'en matière d'urbanisme seraient des pistes à explorer en vue d'une meilleure performance en termes d'objectifs.

Les avis sur les projets de la MRAe Grand Est

Le projet de reconversion d'une ancienne friche dans la zone d'activités de l'aérodrome à Haguenau (67)

La zone d'activités présente la particularité de receler en son sein une zone Natura 2000 qui jouxte le projet de reconversion, objet de la demande. Un défrichement est par ailleurs nécessaire à sa réalisation.

Le pétitionnaire a introduit une demande de dérogation au titre des espèces protégées qui pourraient être impactées, car présentes aux abords de la zone de projet elle-même.

La MRAe, après avoir recommandé d'attendre les résultats d'instruction de cette demande de dérogation et les prescriptions qui pourraient y être associées si elle était accordée, a par ailleurs souligné les points qui restent à regarder sur le site (éventuelle pollution de matériaux à évacuer, absence d'engins de guerre...) et appelé à compléter le bilan d'émission des gaz à effet de serre quand la nature exacte des activités s'implantant sera connue.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant précisément cette zone est inscrite dans le PLU en vigueur, le projet présenté y est conforme ; la MRAe a suggéré que cette OAP soit complétée pour orienter la nature des activités et du bâti attendus pour optimiser les synergies et valoriser les qualités environnementales du site dans son ensemble.

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 29 octobre 2021 et depuis son installation mi-2016, 453 avis et 1390 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 401 avis projets ont été publiés (depuis le 1er janvier 2021 : 252 décisions, 60 avis pour les plans programmes et 88 avis projets).

Contact presse

Jean-Philippe Moretau	03 72 40 84 33	jean-philippe.moretau@developpement-durable.gouv.fr
Karine Gal	01 40 81 68 11	karine.gal@developpement-durable.gouv.fr
Bruno Hémon	01 40 81 68 63	bruno.hemon@developpement-durable.gouv.fr